

DEPARTEMENT
de Maine-et-Loire
ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

COMMUNE de
**MORANNES SUR
SARTHE -
DAUMERAY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 15 DECEMBRE 2025

Le 15 décembre 2025 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 9 décembre 2025 – Nombre de membres 29 – Présents 18

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,
DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,
RENAULT Alexandra, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,
CLÉMOT Dany, DELUK – de BUYSSCHER Véronique, FRESNEAU Éric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LANGLAIS Hélène, LETHIELLEUX Joëlle, SIMON Emmanuel, conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : MOGUET Françoise (pouvoir à CLÉMOT Dany), THIBAULT Jean-Paul (pouvoir à LETHIELLEUX Joëlle).

Absents excusés : ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, de MIEULLE Roger, DIARD Françoise, DUPUIS Virginie, ETOURNEAU Patrice,

Absents : ALLARD Mickaël, de RICHEMONT Xavier, MARTIN Denis,

Secrétaire de Séance : RENAULT Alexandra.

DCM N° 2025 – 081 : INSTAURATION D'UN REGLEMENT COMMUN AUX TROIS CIMETIERES DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire fait savoir qu'actuellement chaque cimetière de la commune possède son propre règlement.

Il est temps maintenant de mettre en place un règlement commun aux trois cimetières de la commune nouvelle.

Il rappelle que ce projet de règlement a été transmis aux Conseillers Municipaux lors de l'envoi de la convocation pour la présente réunion.

Il redonne les grandes lignes de ce document.

Madame Dany CLEMOT souhaite que l'article 11- CAVURNES de ce document soit revu pour être en accord avec l'article 10 – COLUMBARIUM en ce qui concerne leur capacité.

Monsieur le Maire lui répond que cette modification va être effectuée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte ce règlement commun aux trois cimetières de la commune et charge Monsieur le Maire de le faire appliquer.

La présente délibération sera déposée en préfecture.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire



Jean-Marie CARDOEN.



Accusé de réception en préfecture
049-200064566-20251215-DCM2025-081-DE
Date de télétransmission : 05/01/2026
Date de réception préfecture : 05/01/2026